

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 14 avril 2021

### Vaccination sans RDV le dimanche 18 avril 2021 à Aubenas et Annonay

La situation sanitaire en Ardèche demeure préoccupante. Les indicateurs de suivi de la situation sanitaire se dégradent. Le **taux d'incidence est de 251,5 pour 100 000 habitants** au 14 avril 2021 alors qu'il était de 208,3 le 07 avril. Le taux de positivité est passé de 5,8 à 9,4 % en une semaine, dépassant ainsi la moyenne nationale. De même, le nombre de **personnes hospitalisées dans le département est passé de 110 à 122 sur la même période.**

Dans ce contexte, la vaccination joue un rôle central pour freiner la propagation du virus, désengorger les hôpitaux et entrevoir la sortie de crise. À ce jour, **le nombre d'injections réalisées est de 81 677 dans le département.** Pour renforcer la capacité vaccinale, les deux centres de vaccination d'Aubenas et Annonay ont été redimensionnés le 06 avril dernier :

- **Aubenas** : le centre de vaccination initialement situé dans les locaux du centre hospitalier est installé au **gymnase Roqua**, chemin de Roqua, 07200 Aubenas ;
- **Annonay** : le centre de vaccination est installé au **centre de santé d'Annonay**, ancienne clinique des Cévennes, avenue Ferdinand Janvier, 07100 Annonay, également redimensionné afin de pouvoir réaliser plus de vaccinations.

Ces deux centres fonctionnent **7 jours sur 7** grâce au travail des médecins et infirmiers du lundi au vendredi et des équipes du SDIS de l'Ardèche le week-end.

**Le dimanche 18 avril la vaccination se fera sans rendez-vous. Le vaccin Pfizer-BioNtech sera administré aux personnes éligibles : les personnes de 18 à 59 ans avec comorbidités (sous réserve expresse de présentation d'une prescription médicale) et les personnes de plus de 60 ans.**

**Le préfet de l'Ardèche sera en visite au centre de vaccination d'Aubenas le dimanche 18 avril à 11h**, en présence des élus locaux, de la directrice de la délégation départementale de l'ARS de l'Ardèche et du directeur départemental du SDIS, pour s'assurer du bon fonctionnement du pôle de vaccination d'Aubenas et saluer les équipes mobilisées.

Parallèlement, la **stratégie « Tester Alerter Protéger »** a pour objectif de casser les chaînes de transmission du virus et maîtriser l'évolution de l'épidémie sur notre territoire. Toute personne volontaire qui souhaite se faire tester peut se rendre à l'un des lieux de dépistage du département référencés sur sante.fr. En complément, chaque semaine, des opérations de dépistages éphémères sont organisées par l'Agence régionale de santé, en coordination avec les maires et les laboratoires, et fonctionnent grâce aux équipes du SDIS07. L'ARS finance la mobilisation des équipes SDIS et l'Assurance maladie finance les actes médicaux.

### Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

(à partir de 18 ans)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<b>Je ne suis pas concerné</b>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<b>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</b>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<b>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</b>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 59 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 60 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

\*\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

\*\*\* Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.